

Pour toutes transactions de vente, voici nos honoraires de négociation qui s'ajoutent au prix net vendeur :

<u>Prix de vente net vendeur</u>	<u>Honoraires TTC*</u> (% du prix net vendeur)
De 0 à 120 000€	6000€ maximum
Jusqu'à 249 999€	5 % maximum
A partir de 250 000€ et plus	4 % maximum

Honoraires de location :

✓ **Rédaction, visite, constitution de dossier :**

10€ TTC / m² (en zone tendue) et 8€ TTC/m² (en zone non tendue) – Payables par chacune des parties (bailleur et locataire).

✓ **Entremise et négociation :** néant

L'état des lieux est réalisé par huissier, les frais sont partagés entre le bailleur et le locataire.

.....

Le présent barème est affiché conformément à la législation en vigueur.

Il est bien entendu qu'aucune commission ne sera due avant conclusion d'une transaction.

Nos honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution de dossier de vente.